

Conseil National de la Coopération

North Gate III Avenue Albert II, 16 1000 Bruxelles www.nrc-cnc.be

octobre 2010

Conseil National de la Coopération

CNC Newsletter 9-Trimestriel

Sommaire

- Éditorial : 2012 : Année internationale des coopératives
- Actualité :
 - L'agrément des coopératives bientôt signalé par la BCE
 - Coup d'œil dans les coulisses des coopératives
- Portrait : Milcobel, une coopérative laitière pour et par les éleveurs de chez nous !
- Spot on : L'Assemblée générale, bien plus qu'une simple formalité!
- FAQ: Mon agrément arrive à son terme, que faire?
- Agenda et echos



Éditorial

2012 : Année internationale des coopératives

En décembre 2009, L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) a proclamé 2012 « Année internationale des coopératives », en hommage à leur contribution à la réduction de la pauvreté, la création d'emplois et l'intégration sociale. En faisant ce choix, l'ONU donne surtout un formidable coup de projecteur sur l'entrepreneuriat coopératif et reconnaît notre modèle d'entreprise



comme un facteur majeur du développement économique et social. À travers la résolution qui décrète 2012, année des coopératives, l'organisation internationale encourage aussi tous les gouvernements à créer un meilleur environnement de soutien pour le développement des coopératives.

2012 donnera lieu à divers événements destinés à sensibiliser l'opinion publique, de promouvoir le modèle d'entreprise et de renforcer sa contribution au développement socioéconomique. Comme de nombreux acteurs du mouvement coopératif, le Conseil National de la Coopération réfléchit déjà à la tenue d'un événement qui marquera l'année. Contact a d'ores et déjà été pris avec l'OIT, Organisation Internationale du Travail afin d'inscrire notre événement dans un contexte plus international, de garantir une certaine complémentarité avec les actions entreprises par d'autres pays et de lui donner autant de retentissement que possible.

En attendant de pouvoir vous donner plus d'informations sur le sujet, je vous invite chaleureusement à nous rejoindre le 26 octobre pour notre prochaine journée d'études qui nous permettra de découvrir ce qui se passe derrière les murs de deux grandes coopératives belges!

Bien coopérativement,

Jean-François Hoffelt Président du Conseil National de la Coopération

Visitez le site des Nations-Unies dédié à 2012 : http://social.un.org/coopsyear/

Actualité

L'agrément bientôt signalé par la BCE

Afin de simplifier l'accès des sociétés coopératives et des tiers aux informations relatives à l'agrément, celui-ci sera prochainement repris dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE). La BCE permet à quiconque le souhaite d'accéder notamment aux données publiques de toute société active en Belgique via le système dit « public search ».

Parmi les données publiques, on trouve les autorisations qui sont délivrées par les autorités belges, et c'est dans cette section que l'agrément des sociétés coopératives et des groupements de sociétés coopératives sera mentionné.

La base de données des sociétés coopératives agréées a d'ores et déjà été transmise à la BCE, qui se chargera de les répercuter dans son propre système d'ici la fin de l'année. Les nouveaux agréments seront évidemment repris, au fur et à mesure, dans la base de données de la BCE. La mention de l'agrément dans la BCE facilitera également les démarches des sociétés coopératives agréées vis-à-vis du fisc, de la Commission Bancaire, Financière et des Assurances, et de tout organisme pour lequel l'agrément a une importance.

Les entreprises ont également accès à leurs propres données via le système dit private search.

Vous trouverez 'KBO Public Search' et 'KBO Private Serach' sur http://economie.fgov.be/fr, sous les logos respectifs.

Infos: Fabrice.Wiels@economie.fgov.be

Dans les coulisses des coopératives

Le mardi 26 octobre 2010, le Conseil National de la Coopération vous invite à jeter un œil dans les coulisses de deux entreprises coopératives représentatives de leur secteur : la Criée de Malines et Multipharma.



Depuis plusieurs années le CNC organise régulièrement des événements visant à mettre en lumière l'importance sociale et économique des sociétés coopératives au sein de la société belge. Et comment peut-on mieux illustrer la capacité de ces entreprises à concilier la participation des associés, l'engagement social, le caractère durable et les prestations économiques de leur société si ce n'est en se rendant sur leur lieu de travail ?

Le 26 octobre, le CNC vous emmènera d'abord dans la plus grande coopérative de vente aux enchères d'Europe : la Criée de Malines, qui écoule les produits des 2.500 cultivateurs membres de la coopérative et négocie 40 % de tous les produits maraîchers vendus aux enchères en Belgique.

L'après-midi est quant à lui consacré à la découverte du Centre de distribution de Multipharma. Inspirée par l'idée de solidarité, cette société coopérative est née il y a plus de 100 ans pour rendre les médicaments accessibles à tous. Sans renoncer à ses principes coopératifs, Multipharma est aujourd'hui, avec ses 1.200 collaborateurs et ses 250 pharmaciens, le leader du marché de la distribution pharmaceutique en Belgique.

Inscrivez-vous vite sur externcom@economie.fgov.be : les places sont limitées (50 places)! Infos : p.bosmans@febecoop.be



Portrait

Milcobel scrl : une coopérative laitière pour et par les éleveurs de chez nous !

En 2009, le secteur laitier a souvent fait la une des journaux en raison de la situation extrêmement préoccupante qui régnait sur les marchés laitiers et du prix du lait historiquement bas.

Les questions clés qui se posaient alors au secteur étaient : Comment les éleveurs peuvent-ils affronter les risques accrus du marché, comment un élevage de vaches laitières peut-il continuer à exister dans un marché globalisé et très risqué ?

Rapidement, le rôle important de l'action coopérative au sein du secteur s'est imposé dans la recherche d'une réponse tenable. Mieux encore: la scrl Milcobel, en sa qualité de coopérative laitière la plus importante du pays, s'est révélée partie intégrante de la réponse!

Une coopérative qui a de la bouteille

Milcobel rassemble au total près de 3.400 éleveurs de vaches laitières. La majorité d'entre eux sont belges. Les autres, peu nombreux, sont hollandais ou français. Tous sont affiliés à la coopérative; ce qui implique de leur part une participation au capital et une obligation de livraison/prélèvement du lait en provenance des entreprises membres.

En 2009, pas moins de 1,067 milliard de litres de lait ont été récoltés, transformés et commercialisés, soit un tiers de la production



Milcobel: des produits bien connus

laitière belge. Ce qui fait que, dans le contexte international, Le groupe Milcobel est souvent utilisé comme référence représentative du secteur laitier en Belgique.

Depuis la création de la coopérative en 2004, la pertinence des objectifs de Milcobel reste valable :

- Milcobel offre une garantie de débouché pour le lait des entreprises membres.
- Milcobel s'efforce de payer le prix le plus élevé possible pour le lait coopératif; ceci sur base de diverses activités industrielles et commerciales et par une présence dans plusieurs segments du marché laitier.
- Milcobel réalise ses objectifs en y associant les membres et les structures de membres le plus près possible.
- Par une saine répartition du portefeuille de produits, Milcobel garantit aux membres une recherche permanente de stabilité sur des marchés devenant instables.

Activités coopératives

Les activités du Groupe Milcobel, qui servent à réaliser ses objectifs, sont répartis sur quatre sociétés de travail qui ont et qui développent chacune leurs activités laitières spécifiques :

- Belgomilk scrl: beurre, lait en poudre, fromages industriels et de consommation.
- Inza scrl: lait de consommation et boissons lactées dérivées.
- Ysco sa: crème glacée.
- Kaasimport Jan Dupont nv et Camal sa: commerce, emballage et découpe de fromage.

Le Groupe Milcobel dispose de 9 lieux d'implantation: Kallo, Langemark, Gierle, Moorslede, Schoten, Wuustwezel, Brugge, Barchon et Argentan (F).

Le chiffre d'affaires total réalisé par l'ensemble des activités s'élevait en 2009 à non moins de 755,4 millions d'euros. La coopérative possède des fonds propres pour un montant de 95,9 millions d'euros et emploie un effectif de plus de 1.900 travailleurs.

Enfin

Un consommateur qui adore les produits laitiers trouvera sans doute son choix dans la gamme du Groupe Milcobel. Il achète des produits laitiers 'coopératifs', c'est-à-dire qu'il soutient l'éleveur de vaches laitières de sa région. Il contribue aux objectifs coopératifs et à l'existence d'une activité laitière durable dans sa propre région!

Info: www.milcobel.be

~~~~

Spot on

L'Assemblée générale : bien plus qu'une formalité

Les notions de démocratie économique et de société coopérative sont étroitement liées. Dans la pratique, l'Assemblée générale, qui permet de donner corps à ce concept, est un levier trop souvent sous-estimé.



L'Assemblée générale de Cera scrl

L'Assemblée générale (AG) fait l'objet des articles 381 à 384 et des articles 410 à 414 du Code des sociétés. Ceux-ci prévoient que l'AG examine le rapport annuel et le rapport des commissaires ainsi que les comptes annuels. L'Assemblée générale vérifie que la gestion de l'entreprise entre dans le cadre des objectifs fixés à long terme C'est aussi elle qui est seule habilitée à modifier l'objet social de la société puisque celui-ci est fixé dans les statuts de l'entreprise (qui ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale).

Au sein des sociétés coopératives, il est particulièrement important de plaider en faveur d'une AG active composée de membres informés de leurs droits et devoirs ; ceci afin de constituer un contrepoids efficace au Conseil d'Administration. Le pouvoir attribué par le législateur et les statuts de la société au Conseil d'Administration doit en effet être contrôlé! L'AG (et à travers elle, chacun de ses membres) doit, entre autres choses, veiller à ce que les activités opérationnelles restent en adéquation avec la mission de l'entreprise avant de donner décharge au Conseil d'Administration.

Une revalorisation de ce pilier essentiel qu'est l'Assemblée générale implique que la société coopérative stimule la présence, tant des groupes que des actionnaires individuels, à son AG afin de les amener à assumer activement leur tâche d'observateur critique.

Infos: p.bosmans@febecoop.be



FAQ

Mon agrément arrive bientôt à son terme. Que faire?

Les agréments des sociétés coopératives ont une durée de quatre ans, qui prendra fin, pour les agréments en cours, le 31 mai 2011. À cette date, l'ensemble des sociétés actuellement agréées cesseront donc de l'être à défaut d'avoir demandé un renouvellement de leur agrément. Quelle procédure faut-il suivre pour éviter tout désagrément ?

D'ici la fin de l'année, Le Service Public Fédéral Economie, PME, Classes Moyennes & Energie vous enverra, comme à toutes les sociétés agréées, un courrier de rappel accompagné d'un formulaire de renouvellement de leur agrément. Ce formulaire devra être rempli et renvoyé au SPF Economie avant la fin du mois de janvier 2011*. Les services compétents (le Service Droit Comptable - Audit - Coopératives) devront ensuite examiner les quelques 500 dossiers de demande de renouvellement avant de préparer l'arrêté royal portant sur l'agréation de ces sociétés coopératives pour la période allant du 1er juin 2011 au 31 mai 2015.

Lorsque cet arrêté aura été publié au Moniteur belge, vous recevrez un courrier de confirmation contenant la référence à la publication de l'arrêté royal portant agréation de votre société coopérative.

* Une proposition de simplification du formulaire d'agrément est actuellement en cours, mais il n'est pas garanti qu'elle soit adoptée au moment où les formulaires seront envoyés.

Infos: Fabrice.Wiels@economie.fgov.be



Agenda et échos

Troisième conférence internationale de recherche en économie sociale

Il n'est jamais trop tôt pour bloquer un agenda! Le CIRIEC (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Publique, Sociale et Coopérative – aisbl) annonce la tenue d'une troisième conférence en avril prochain.

Suite à la demande de nombreux chercheurs intéressés par l'ensemble des composantes de l'économie sociale (coopératives, mutuelles, associations, fondations) de disposer d'un lieu de rencontre et de débat d'idées, le CIRIEC a décidé d'animer, tous les deux ans en alternance avec ses congrès internationaux, une conférence internationale de recherche en économie sociale. Après Victoria (Canada) en 2007 et Ostersund (Suède) en 2009, la prochaine conférence se tiendra du 6 au 8 avril 2011 à Valladolid, en Espagne. À cette occasion CIRIEC España et CIRIEC International invitent les chercheurs, professionnels du secteur et les représentants des gouvernements à les rejoindre. Les thématiques actuellement annoncées sont :

- l'économie sociale, un puissant agent de développement socio-économique au nord et au sud
- l'économie sociale, un vecteur majeur de changement social et économique
- les alliés de l'économie sociale pour le développement d'une économique durable
- le rôle de l'État et des Institutions internationales par rapport à l'économie sociale.

Plus de détails dans le document à télécharger sur : http://www.ciriec.ulg.ac.be/en/telechargements/Valladolid%202011%20-%20FIRST%20ANNOUNCEMENT_EN.pdf

Nouveau Directeur Général à l'ACI

Le 6 juillet, le Conseil d'Administration de l'Alliance Coopérative Internationale a annoncé la nomination de son nouveau Directeur Général, Charles Gould, une figure incontournable du secteur non lucratif aux Etats-Unis. Il succède à lain Macdonald qui a occupé cette fonction pendant 8 ans. Deux raisons ont convaincu le CA de porter son choix sur Charles Gould: son expérience en tant que CEO de Volunteers of America, organisation de services humanitaires, logement et santé occupant quelque 16.000 personnes et sa détermination à propager les valeurs coopératives. 2012, année internationale des coopératives sera certainement son premier grand défi.



Charles Gould, nouveau Directeur Général de ACI

L'ACI est une association indépendante et non-gouvernementale qui regroupe, représente et assiste les coopératives du monde entier. Fondée à Londres en 1895, l'ACI compte 246 membres dans 92 pays, et dans tous les secteurs d'économie.

Infos: www.ica.coop

~~~~

Appel à nos lecteurs

Contribuez à faire connaître le modèle coopératif en partageant cette newsletter avec d'autres lecteurs! Transférez-la à vos amis, vos collègues, vos clients... et invitez-les à s'inscrire.

Inscriptions: Claudio.valentino@economie.fgov.be

Colophon

Éditeur : Conseil National de la Coopération

North Gate III Avenue Albert II, 16 1000 Bruxelles www.nrc-cnc.be

Rédaction: Peter Bosmans, Jean-François Hoffelt, Lieve Jacobs, Eddy Leloup, Carol Van de

Maele, Fabrice Wiels.

Rédaction finale : Carol Van de Maele **Mise en page :** Raf Berckmans, Greet Leynen

Coordination : Carol Van de Maele

Secrétariat : Claudio Valentino

Contact: Fabrice.Wiels@economie.fgov.be

Le Conseil National de la Coopération

Plus qu'un statut juridique, la société coopérative est l'instrument d'une économie humaine. C'est pour promouvoir cette idée qu'a été créé en 1955 le Conseil National de la Coopération. Ses objectifs: propager l'idée de la coopération et préserver l'idéal coopératif. Le CNC rassemble plus de 500 fédérations et entreprises attachées aux valeurs fondamentales du mouvement coopératif.